



La Lettre d'Alertes

Décembre 2018
n° 50

ÉDITORIAL

La mobilisation des EHPAD au printemps, les rapports et propositions pour un cinquième risque à l'étude, la mobilisation autour de 10 projets pour une nouvelle loi après la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) : voilà les sujets qui nous occupent présentement.

Notre déménagement qui nous a "contraints" de quitter la Grange du Château à Eybens, nous a fortement occupés ces dernières semaines.

La nouvelle gouvernance du bureau, mise en place suite à la dernière Assemblée Générale, est maintenant opérationnelle.

La demande de subvention pour l'exercice 2019 (accompagnée en annexes des projets rédigés par les 5 commissions) a été déposée au Conseil Départemental de l'Isère. Une convention de mise à disposition de salles nous relie à la ville de Grenoble afin de pouvoir utiliser les salles de la Maison des Associations.

Après le prélèvement de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) sur les revenus des retraités imposables, l'augmentation de la CSG, la revalorisation des retraites ne sera plus calculée en fonction de l'inflation mais sera limitée à 0.3 % ; ce qui affaiblira notre pouvoir d'achat, déjà amputé par la hausse du carburant. Bref tout va bien ... Noël arrive ...

Et nous n'avons toujours pas de Secrétaire d'Etat aux personnes âgées alors que leur démographie se développe.

Nos besoins de santé, entre autres, ne sont pas encore complètement pris en compte, lorsque nous comparons ce qui existe dans d'autres pays européens, comme en Belgique par exemple.

Heureusement nos cinq commissions travaillent et proposent des solutions en lien avec différents partenaires.

Nous vous invitons, de nouveau, à rejoindre nos commissions, afin d'être plus riches, créatifs et collectifs.

Gérard LANCOSME, Président d'Alertes

LA CONCERTATION NATIONALE GRAND ÂGE ET AUTONOMIE

« La solidarité nationale se traduit (...) dans l'aide que nous devons de manière inconditionnelle aux plus fragiles (...). C'est un nouveau risque social auquel nous serons tous et toutes confrontés (...). L'angoisse que j'entends de nos concitoyens les plus âgés (...) ou de ceux dont ils ont souvent la charge, c'est l'angoisse de ce qu'ils vont devenir. Il nous faut donc construire pleinement le financement et l'organisation de ce nouveau risque social ... »

Emmanuel Macron, Président de la République
discours devant le parlement réuni en congrès le 9 juillet 2018.

L'ouverture de la concertation nationale a été lancée le 1^{er} octobre 2018 par **Agnès Buzyn**, ministre des solidarités et de la santé : « **Agir pour l'autonomie et mieux prendre soins de nos aînés** ».

Dominique Libault, pilote de la concertation **Grand âge et Autonomie** annonce une plate forme digitale, des ateliers nationaux et des forums en régions destinés à l'ensemble des acteurs concernés.
« L'ensemble des contributions viendront nourrir les travaux pour permettre au gouvernement de disposer d'un rapport concret et opérationnel début 2019. »

Au total 10 ateliers regrouperont des représentants de l'état et des collectivités, des experts ainsi que des représentants des associations, des fédérations d'usagers et des professionnels seront parties prenantes de ces ateliers.

- Gouvernance et Pilotage
- Panier de biens et services et reste à charge
- Nouveaux financements
- Parcours des personnes âgées
- Prévention de la perte d'autonomie et bien vieillir
- Métiers
- Aidants, familles et bénévolat
- Offre de demain pour les personnes âgées en perte d'autonomie
- Cadre de vie
- L'Hôpital et la personne âgée.

Comme l'association des directeurs aux services des personnes âgées (AD-PA) ainsi que les organisations syndicales, nous attendons de ces travaux qu'ils permettent :

- d'améliorer la place des personnes âgées fragilisées dans notre société
- de baisser les coûts supportés par les P.A. et leurs familles
- d'augmenter le temps des professionnels à domicile et en établissement en créant des emplois mieux rémunérés.

Notre association **ALERTES** reste toujours attachée

- à la suppression de la barrière d'âge de 60 ans pour toutes les personnes atteintes d'un handicap
- à la compensation de la perte d'autonomie reposant sur la solidarité nationale, financée par l'ensemble des revenus avec **la création d'un 5ème risque de Sécurité Sociale**.

Une première rencontre avec nos partenaires s'est tenue le 5 novembre 2018 afin de rédiger nos contributions à cette concertation nationale.

La loi A.S.V. dont l'arrêté d'application remonte au début 2016 a institutionnalisé la création dans chaque département d'un CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE.

Celui-ci a vu le jour en remplacement des CODERPA, au printemps 2017.

Il est présidé par le Vice-Président adjoint au Président du Conseil Départemental en charge des P.A (personnes âgées) et P.H. (personnes handicapées), **Madame Laura BONNEFOY** en Isère.

Deux vice-présidents sont élus représentant chacun une de ces branches, par des collèges compétents selon une grille établie par la loi, ils sont les bras armés de cette institution.

En Isère, les élections se sont tenues l'an dernier, et **Madame Nelly MARONI** (ancienne Présidente de l'ODPHI), et **Monsieur Dominique BECQUART** (Vice-Président de l'association ALERTES 38) ont été élus à ces responsabilités.

Le bureau est constitué avec les Vice-Présidents de 4 membres par collège, soit un total de 10 plus le Président.

Il a été convenu au début des activités de cette institution, de créer plusieurs groupes de travail et de réflexion ci-après énumérés :

- 1 - QUESTIONS ETHIQUES ;
- 2 - SOUTIEN AUX AIDANTS ;
- 3 - RESPECT DES DROITS.
- 4 - BIENTRAITANCE ;
- 5 - VIEILLISSEMENT.

Ces groupes se sont déjà réunis entre 5 et 6 fois depuis l'automne dernier pour réfléchir, et appuyés selon les cas par des experts, ils ont présenté chacun une première fiche de synthèse avant l'été dernier.

Une assemblée a été convoquée le 6 novembre dernier pour clôturer cette première période de travail afin d'apporter les éclairages auprès des services du département pour chacune de ces 5 thématiques, et voir la mise en application de certaines des dispositions envisagées. Nous vous tiendrons au courant de la suite dans la prochaine Lettre d'ALERTES.

Pour l'année qui vient « **Alertes** » continuera d'agir pour améliorer « la qualité de vie des Personnes Agées », autour des objectifs suivants :

Suite aux grandes difficultés manifestes dans les établissements et à domicile évoqués dans toute la presse et dans les rapports parlementaires et les rapports demandés par la ministre, nous demandons :

1- un personnel plus nombreux, mieux formé et aux compétences reconnues, en raison de la complexité et de la lourdeur de l'état des personnes vieillissantes et en situation de perte d'autonomie,

2- la réduction du reste à charge pour les résidents et leurs familles compte tenu de son coût trop élevé. Le prix minimum est autour de 2000 € pour les établissements à but non lucratif alors que la moyenne des retraites s'élève environ à 1400 €. Nous demandons à nouveau pour cela que soient soustraites du prix de journée en établissement, les charges portées à l'imputation des amortissements immobiliers ou charges locatives comme cela est appliqué dans les crèches ou l'hôpital,

3- la recherche de solutions durables pour le financement des structures d'aides et de soins à domicile.

4- la réforme de l'aide sociale inégalitaire selon les départements.

- Il apparait d'extrême urgence comme l'exprime le Président de la République qu'une compensation de la perte d'autonomie reposant sur la solidarité nationale soit financée par l'ensemble des revenus, par la création d'un **5° risque** de la Sécurité Sociale. La CNSA, en charge de la redistribution concernant la perte d'autonomie, ne perçoit que le produit de la journée de solidarité du lundi de Pentecôte seulement financée par les salariés ; la CASA de 0,3 % repose sur les seuls retraités imposables alors que l'augmentation récente de la CSG de 1,7% est redistribuée aux salariés en activité.

- Nous devons rappeler que la suppression de la barrière de l'âge à 60 ans pour toutes les personnes atteintes d'un handicap est fixée par la loi du 11 février 2005 mais les décrets d'application ne sont toujours pas publiés à ce jour.

- La politique de santé publique qui donne toute la place aux besoins des personnes âgées quel que soit leur âge.

- Renforcer la prise en compte de la voix citoyenne des personnes âgées.

- la récréation du ministère propre aux personnes âgées.

- la mise en œuvre de plus en plus dynamique de la représentation et la participation de tous les acteurs citoyens concernés par le vieillissement dans toutes les structures existantes régionales, départementales et locales.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**LES PARTICIPATIONS D'ALERTES****ELUS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2018**

ASSORIN Jean-Marc	
BECQUART Dominique	Vice-Président
BILLET Roger	Animateur Commission Etablissements
CAUSSE Madeleine	
CHAPUIS Jacqueline	Vice-Présidente
CHARRE Alain	Animateur Commission Domicile
CHERHAL Jean-Claude	
CLET Ghislaine	
DE GALBERT Agnès	
DESNUELLES Maurice	
DERRAS Maurice	Trésorier
DOUADY Jérôme	
DUMAS Jacky	
EVENO CLAVEL Annie	Animatrice Commission Santé
FACHLER BUATOIS Séverine	
FERETTI Joëlle	
JOYAUD Evelyne	
LANCOSME Gérard	Président et Relations intergénérationnel et Café des Ages
MENOUD Edmond-Jean	
PERNIN Claudie	Secrétaire et Commission Grésivaudan
PIOLAT Lucien	
PROTHON Paul	
RAEYMACKERS Christiane	Responsable Site Web et Lettre d'Alertes
RAVINETTI Gérard	
RIVE Henri	
SALA Chantal	
SIMONATO Humbert	
TANNIOU Jean	
TIBERGHIE Marie-Jo	
WEERS Claude	
GIARD Jean	Président d'Honneur
MONNET Josiane	Invitée permanente Handireseaux38

6/11 - Assemblée plénière CDCA

9/11 - Université populaire de Villeneuve de Grenoble « Vieillesse à Villeneuve »

16/11 - Forum La santé des aidants l'Arrosoir à Voreppe à 14h

19/11 - Plan Pauvreté Un toit pour tous à Sciences Po de Grenoble à 9h

21/11 - Débat public CTS CRSA « Difficultés d'accès à la santé des personnes en situation de Handicap » à Grenoble à 19h30

22/11 - Rencontre débat « Solitude, isolement, voisins solidaires » à Saint Nazaire les Eymes à 20h

29/11 - Colloque UNIORPA « Générations compatibles, faire société avec nos différences » Villeurbanne 9h – 17h

L'AGENDA**Lundi 26 novembre 2018**Réunion **des représentants d'Alertes** dans les CCAS
au siège 11 av. Paul Verlaine - Grenoble**Mardi 11 décembre 2018****Commission établissements - 14h30**
au siège 11 av. Paul Verlaine - Grenoble**Jeu 10 janvier 2019****Commission domicile - 16h00**
au siège 11 av. Paul Verlaine - Grenoble**LES VŒUX D'ALERTE 2019****L'association Alertes**
Présentera ses Vœux**le Jeu 17 janvier 2018 à 17h30**
Lieu à déterminer*suivis du verre de l'amitié*

LES ACTIVITES DES COMMISSIONS

La commission « Domicile »

La commission a fait sa rentrée le 20 septembre dernier et continue sa réflexion avec le rappel des grands principes d'Alertes : « La personne âgée doit avoir la possibilité de choisir son lieu de vie et doit pouvoir avoir la possibilité d'adapter son habitat », principes qui rejoignent ceux des Habiles : « droit au choix et droit au risque dans le domicile ».

La notion de service doit être privilégiée tant dans le domicile individuel que collectif.

L'article 1^{er} de la loi ASV, Adaptation au Vieillessement de la Société, doit être appliqué, même s'il n'est pas complet. De nombreux décrets sont encore en attente.

La Métropole est sensible au problème et met un dispositif en place- Qu'est-ce qui est fait en France ? Elle propose de rencontrer Alertes pour confronter nos réflexions.

Concrètement nous proposons d'organiser une demi-journée, dont la Métro pourrait être partenaire, sur le sujet en faisant intervenir des spécialistes qui ciblent les politiques de la ville et qui maîtrisent les expériences d'autres pays. Ce sera l'occasion de sensibiliser les professionnels et les élus sur cette problématique.

Vous aurez plus de précisions sur la date et le lieu dans la prochaine Lettre d'Alertes.

La commission « Etablissements »

Le projet de la commission et ses objectifs pour 2019.

*Mieux connaître les rouages des institutions pour aider les personnes âgées et leur entourage à trouver les adaptations nécessaires. Informer les familles sur le fonctionnement administratif etc. Et les inciter à participer à la vie de l'établissement ...

Dans cette optique, il est proposé d'étudier lors de la prochaine réunion les documents qui sont remis aux familles lors de l'entrée en EHPAD à savoir ; livret d'accueil, règlement intérieur, contrat de séjour.

*Nous traiterons aussi au fil de l'année des droits de la personne âgée hébergée, du maintien de la citoyenneté et des liens sociaux.

*Nous avons évoqué aussi l'idée de prendre contact avec d'autres familles impliquées dans les CVS sous forme d'enquête ou de questionnaire. L'idée sous-jacente étant d'échanger sur les problématiques récurrentes (communication avec les directions, organisation du travail du personnel non adéquate aux besoins du résident, organisation de la logistique, animation...) pour pouvoir émettre des préconisations.

La commission « Intergénération/Café des âges »

Café des Ages

La Tour du Pin a organisé, en Octobre dernier la **Semaine Bleue** et dans ce cadre nous a invités pour un café des âges sur le thème de « **L'Eco citoyenneté** » avec quelques personnes âgées de la commune, et une classe de seconde du lycée agricole.

Pendant deux heures, réunies par petites tables nous avons dialogué à partir de questions distribuées et de deux photos sur le thème. Un jeune collégien prenait des notes et rapportait ensuite devant l'ensemble la synthèse.

La qualité des échanges a été remarquable par la lucidité et la conscience des problèmes posés avec des propositions et solutions qui pourraient être mise en œuvre aujourd'hui et demain.

Intergénération

Avec **ACCORD'AGES** et au bout de deux années de travail et de préparation, trois personnes d'Alertes ont travaillé à la préparation d'un film intitulé « **La vie se tisse, des uns aux autres, Quelles transmissions ?** » qui a été présenté en première à St Egrève et à Eybens. Un débat avec les acteurs du film a suivi et un article du Dauphiné Libéré est en écho et publié sur le site Web de l'Association.

Bulletin d'adhésion 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Je souhaite soutenir et participer aux actions développées par l'Association **ALERTES**

Monsieur, Madame,.....

Fonction.....

Tél..... E-mail.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Je joins à mon bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'ALERTES de :

15 euros (adhésion individuelle)

40 euros (adhésion de mon association)

75 euros (adhésion de soutien)

... euros (autre montant)

Fait le :

Signature :

Alertes

11 avenue Paul Verlaine

38100 GRENOBLE

tél 04 76 24 08 63

Notre site internet

www.alertes38.org

Notre courriel

contact@alertes38.org



Partenaire

